

La garantie JPC- IMMO

Votre agent immobilier agréé IPI 100782 s'engage contractuellement à :

- Respecter en toute circonstance la déontologie stricte de notre profession régie par l'IPI (Institut Professionnel des Agents Immobiliers)
- Evaluer le bien de manière COMPLETE, HONNETE. REALISTE et OBJECTIVE
- Afficher le bien sur notre site internet www.jpc-immo.com, sur immoweb : www.immoweb.be et sur d'autres sites au plus tard dans les 2 jours ouvrables de la signature de la mission (sauf si le propriétaire ne le souhaite pas)
- Lancer un mailing ciblé dès l'affichage du bien auprès de sa clientèle ou d'éventuels confrères sélectionnés
- Entamer un programme publicitaire MEDIA au plus tard dans les 8 jours de la signature de la mission de vente
- Accompagner les clients lors des visites
- Envoyer un rapport d'activités bimensuel: nombre de visites, commentaires, nombre de publicités
- Assister les parties dans une négociation juste en respectant les impératifs juridiques liés à ce type de transaction
- Réaliser un compromis ou un bail clair et équitable et assurer le suivi jusqu'à la concrétisation finale
- Acompte versé sur le compte tiers de l'agent immobilier et libéré seulement à la levée des clauses suspensives
- En cas de location, informer complètement le propriétaire en réalisant une fiche signalétique du candidat locataire

Fait à, leen autant d'originaux que de parties.

Le(s) Propriétaire(s),

L'Agent Immobilier